

COMMUNE DE COLLONGES

MANDAT D'ETUDE

**POUR L'AGRANDISSEMENT
DE LA SALLE DE POLYVALENTE
DE PRAFLEURI**

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS

SION - JUILLET 2001

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION	P. 3
2.	BUT ET CADRE DE L'ETUDE	P. 3
3	JUGEMENT	P. 4
3.0	REMARQUES PRELIMINAIRES	P. 4
3.1	PROJET MICHEL BORNET	P. 5
3.2	PROJET THOMAS COQUOZ	P. 6
3.3	PROJET JEAN-PASCAL CUEREL	P. 7
3.4	PROJET LUC DELALOYE	P. 8
3.5	PROJET PHILIPPE VAUDAN	P. 9
4.	CONCLUSION DU GROUPE D'EXPERTS	P. 10

1. INTRODUCTION

La commande d'avant-projets pour l'agrandissement de la salle polyvalente de Prafleuri est définie par les "directives aux architectes" remises aux bureaux mandatés lors de la séance préliminaire du 4 mai 2001.

Cette commande d'avant-projets est organisée par la commune de Collonges en collaboration avec le Service cantonal des bâtiments et le Service cantonal de l'enseignement.

2. BUT ET CADRE DE L'ETUDE

- La commune de Collonges compte plusieurs sociétés sportives et culturelles qui ne disposent pas de locaux de répétition appropriés.
- Elle manque également de locaux pour du théâtre, des expositions, des manifestations privées ou publiques (conférences, assemblée, mariage, etc...).
- La salle de Prafleuri, qui remplit actuellement ces fonctions, ne répond plus, en terme de dimension, de confort et d'équipement aux standards actuels.
- L'âge et l'état de cette salle impliquent, à court ou moyen terme, des travaux importants de réfection.
- La commune doit également mettre à disposition du Service du feu des locaux appropriés.

Ce sont les principales raisons pour lesquelles la commune de Collonges a décidé d'agrandir la salle de Prafleuri.

Pour examiner les projets, l'organisateur a nommé une commission composée :

du groupe d'experts :

- Président : M. Hans Imhof, Adjoint de l'Architecte cantonal, SBMA
- Membres : M. Alain Dayer, architecte EPF, Sion
M. Roland Gay, architecte EPF, Monthey
M. Laurent Mayoraz, architecte ETS, SBMA

des représentants du maître de l'ouvrage :

- M. Florian Darbellay, président de commune
- M. René Jacquier, vice-président de la commune et responsable des bâtiments
- M. André Mottiez, conseiller communal

d'un spécialiste :

- M. Erwin Eyer, inspecteur cantonal de gymnastique

les 5 bureaux d'architecture suivants ont été mandatés :

- Michel Bornet, architecte, Nendaz
- Thomas Coquoz, architecte, Martigny
- Jean-Pascal Cuerel, architecte, St-Sulpice
- Luc Delaloye, architecte, Martigny
- Philippe Vaudan, architecte, Le Châble

Cinq questions ont été adressées au Service des bâtiments jusqu'au 11 mai 2001.

Les réponses aux questions ont été envoyées à tous les architectes mandatés le 18 mai 2001.

Les architectes ont présenté leur projet au groupe d'experts le 13 juin 2001.

A l'issue de cette présentation, le groupe d'experts s'est réuni et a procédé, en collaboration avec les représentants du maître de l'ouvrage, à une étude détaillée des cinq solutions présentés.

3. JUGEMENT

3.0 Remarques préliminaires

Les cinq bureaux ont remis tous les documents exigés dans les délais impartis. Une analyse technique préalable a permis de constater la conformité des projets au programme demandé. Tous ont ainsi pu être admis au jugement. Le montant d'honoraires, fixé lors de la séance préliminaire, peut donc être alloué aux bureaux mandatés.

3.1 Projet Michel Bornet, Nendaz

Solution intéressante de démolition de l'existant et d'implantation d'un nouveau projet parallèle à la pente, telles que les serres. Ce parti crée une différence de niveau qui génère deux places de même grandeur;

- La place supérieure au niveau de la route :
Elle est limitée à l'aval par un petit bâtiment de services et ouverte sur les côtés avec un artifice de construction qui n'exclut pas la pose de balustrades. La différence de niveau entre la partie végétale et la partie minérale empêche une utilisation totale de la surface lors de manifestation.
- La place inférieure au niveau de la salle de gymnastique :
Elle est utilisée comme place de stationnement et accès au garage du Service du Feu.

L'inversion des fonctions de ces deux places aurait l'avantage de rapprocher les véhicules de la route, de placer le lieu de fête au niveau de la salle de spectacles, espace extérieur abrité du vent et orienté au Sud.

Ce projet pose un problème de coupe. En effet, la différence de niveau entre la route existante 454.52 en moyenne et le bas du terrain 451.66 en moyenne est de 2.86 mètres selon le plan topographique remis. Le projet présenté montre une différence de niveau de 7.0 m entre la route et le bas du terrain ce qui est irréaliste.

Le système général d'accès piéton, réglé par un grand escalier et une rampe à l'Ouest du terrain, permet d'accéder aux niveaux inférieurs, mais pas au niveau supérieur. Les entrées ainsi disposées manquent de hiérarchie, l'accès principal n'étant pas suffisamment exprimé.

Le fonctionnement général organisé sur trois niveaux suscite quelques remarques :

- la salle multimédia et la cuisine ne sont pas en relation avec la scène, l'escalier et l'ascenseur ne pouvant remplacer cette liaison
- le foyer du niveau intermédiaire, très généreux, semble être celui de l'entrée principale mais trop éloigné du lieu de spectacles
- la galerie pose des problèmes d'utilisation de la salle de gymnastique et ne peut être favorable aux spectateurs
- la salle de répétition, sans locaux sanitaires, ne permet pas une utilisation indépendante
- l'orientation Sud de la salle de gymnastique n'est pas favorable à une bonne utilisation pour des raisons d'éblouissement
- les corridors n'offrent pas d'espace suffisamment grand pour les rassemblements, sans lumière naturelle et avec une entrée très secondaire.

La situation du bâtiment de la PC et du Service du Feu, quoique proche du bâtiment de la parcelle 632, est intéressante dans le cas d'une construction par étape mais pose le problème du coût de construction en relation avec le montant de la subvention donc de sa faisabilité.

L'expression architecturale élégante et sobre avec ses volumes en béton et ses surfaces vitrées compactes en font un projet formaliste sans avoir résolu les exigences du programme.

Le coût du projet est dans la moyenne.

3.2 Projet Thomas Coquoz, Martigny

Un volume au plan rectangulaire est posé à l'Ouest du bâtiment existant débarrassé de ses annexes. Il en conserve l'orientation, le lien entre les deux corps étant assuré par un grand couvert d'un étage sous lequel prennent place quelques locaux. L'ensemble, situé au centre de la parcelle, peine à définir une hiérarchie dans les espaces extérieurs aménagés en parking à l'Ouest et agrémentés de quelques arbres à l'Est.

La hauteur de la nouvelle construction correspond à celle de l'ancienne salle avec un volume légèrement plus grand. La composition s'intègre bien dans l'environnement villageois sauf peut-être la surface très importante du toit plat de l'entrée qui, même accessible, n'est pas utilisable.

La protection civile, le service du feu, les archives communales et la salle de gymnastique se partagent le nouveau bâtiment dont les dimensions ont été surévaluées, notamment avec le couvert et la galerie, inutiles et non demandés. Les salles de répétition et multiactivité, les vestiaires, le foyer et la cuisine trouvent leur place dans l'ancien bâtiment, agrandi d'un volume qui se termine en arc de cercle. Cette forme particulière invite effectivement les visiteurs à se diriger vers l'entrée, mais il est regrettable qu'elle n'accueille pas une affectation plus importante. De plus, associée à un puits de lumière, aux caisses et à une rampe, elle perd toute sa force par cette accumulation de fonctions et par la complexité du dispositif.

Ce manque de rigueur et de simplicité se retrouve dans les accès aux archives qui traversent le local des engins et dans les salles de répétition dont une n'est pas accessible depuis le foyer. L'emplacement des vestiaires au sous-sol implique, lui aussi, un parcours sinueux.

Le béton choisi pour la nouvelle construction ainsi que le langage des façades s'accordent bien avec l'existant.

Le coût du projet se situe légèrement en dessous de la moyenne.

3.3 Projet Jean-Pascal Cuere, St-Sulpice

Placé perpendiculairement à la route d'accès venant du village, un volume complète le bâtiment existant conservé pratiquement tel quel, piste de danse et place de cantine incluses. Il en résulte une légère différence d'orientation entre les corps principaux. Une construction intermédiaire d'un étage, aux formes compliquées relie ces deux corps. Un couvert, plus bas, définit l'espace d'entrée et se prolonge sur la façade Est de l'ancienne salle de gymnastique. L'ensemble occupe le centre de la parcelle dont la plus grande partie est aménagée en surface de circulation et le reste en surface résiduelle de verdure.

La volumétrie générale manque d'unité, de simplicité, de clarté. Le saut d'échelle entre les deux parties menace la plus ancienne. L'ouverture proposée du corps de liaison vers le village avec son couvert aux formes arrondies est dévalorisée par la construction d'un amphithéâtre entouré de places de parc qu'il faut d'ailleurs contourner pour accéder à l'entrée.

L'organisation intérieure révèle le même défaut de synthèse. Les espaces se répartissent dans les volumes de manière aléatoire, notamment les salles de répétitions, séparées d'un étage et situées dans deux bâtiments différents, les wc, tous concentrés au même endroit, la cuisine occupant une pièce généreuse et le foyer aménagé dans un couloir de circulation.

Pour accéder aux différents locaux, le public doit faire de nombreux détours, traverser des pièces, voire sortir du bâtiment. Certains couloirs s'étirent en longueur, ceux des vestiaires manquent de dégagement pour accueillir une classe d'école.

L'expression minérale donnée aux façades s'allie avec le bâtiment existant. Cependant, les meurtrières choisies comme ouvertures laissent planer quelque doute quant à l'éclairage naturel intérieur et le toit à deux pans, construit comme un élément décoratif a grand peine à se justifier formellement.

Le coût du projet se situe nettement au-dessus de la moyenne.

3.4 Projet Luc Delaloye, Martigny

Le projet maintient la salle existante et dispose deux autres volumes le long d'un axe de distribution : la salle de gymnastique et le bâtiment de services.

Cette composition de trois bâtiments se rapproche de l'échelle de volume des constructions du village. Elle divise le terrain en deux parties :

- à l'Ouest la surface de stationnement des voitures et l'accès au garage du Service du Feu
- à l'Est la place des fêtes et l'entrée principale

Bien que potentiel, le projet n'exprime pas clairement cette séparation, la moitié des voitures étant stationnée vers l'entrée.

Réparties sur trois niveaux les fonctions sont clairement exprimées. L'entrée principale est bien placée, au centre du dispositif, prolongée par un hall-foyer qui permet les rassemblements et l'accès aux trois bâtiments.

La salle multimédia, dans le bâtiment existant, a la liaison demandée avec la salle de spectacles. Sa relation avec le lieu de fête extérieur est maintenue, souci important de la communauté de Collonges.

La salle de gymnastique, quoique orientée à l'Ouest, a un bon éclairage naturel dont l'ensoleillement devra être contrôlé avec la topographie de la vallée du Rhône.

Le bâtiment de services réunit au premier étage les deux salles de répétition ouvertes vers le village, leurs services et un accès extérieur direct. Cette disposition permet l'indépendance d'utilisation souhaitée. La rampe d'accès est un geste trop important qui risque de créer pour le public un conflit de décision avec l'entrée principale.

La situation de la PC et du garage du service du Feu est adéquate à un engagement rapide et une exploitation indépendante.

La volumétrie des trois bâtiments n'est pas suffisamment bien exprimée car la zone de circulation sur deux niveaux est trop haute et crée des conflits de volume. La galerie pourrait être supprimée au profit d'une liaison verticale plus directe aux salles de répétition.

L'expression des façades se veut, par les matériaux et les couleurs, proche des constructions du village démontrant une volonté d'intégration et de modestie.

La séparation socle étage n'est pas convaincante. L'unité de matériau exprimerait plus fortement le parti pris.

Ce projet simple et bien structuré réussit, par son intégration au village et une bonne compréhension du cahier des charges, à satisfaire pleinement les besoins de la communauté.

Le coût du projet est inférieur à la moyenne.

- protection solaires

- planing.

— mise en service.

3.5 Projet Philippe Vaudan, Le Châble

Le bâtiment existant est entièrement détruit pour laisser place à deux barres parallèles reliées par un couloir. Ces volumes purs, légèrement décalés en plan et en coupe, séparent en deux la parcelle, ce qui permet de définir clairement la partie réservée aux places de parc à l'Ouest et l'espace verdure ainsi protégé du vent à l'Est. L'adjonction de la halle véhicules au niveau inférieur rompt cependant la pureté du concept du bâtiment barre et laisse apparaître quelques doutes sur l'utilisation fonctionnelle des garages et de la rampe.

La masse de la construction se pose comme limite à l'environnement construit du village dans son orientation Nord-Sud. Par sa hauteur de deux niveaux et une utilisation judicieuse de la pente du terrain, elle s'intègre harmonieusement dans le tissu villageois.

Les activités principales se situent dans la barre la plus large et les services se concentrent dans la barre étroite. La structure du projet permet la définition de nombreux sous-espaces mais leur mise en place nécessite un nombre important de portes supplémentaires et leur répartition, notamment les salles de répétition séparées, ne permet pas un fonctionnement idéal. A l'étage inférieur, l'éclairage de la plupart des locaux n'est pas assuré naturellement. L'enfilade de la salle multiactivité, de la scène et de la salle de gymnastique pose la question de l'isolation phonique entre les espaces et celle du coût du système de scène mobile.

Le public est accueilli sur une esplanade située sur le toit de la halle véhicules. Une marquise, élément rajouté, signale l'entrée principale sur la face Est alors que la typologie de la construction lui offrirait une place naturelle dans l'interstice où se développent les circulations. Ce système linéaire simple et fonctionnel manque quelque peu de dégagements et entraîne des déplacements importants et monotones même s'ils sont agrémentés d'un foyer traversant, de puits de lumière et d'ouvertures sur la salle de gymnastique.

Les matériaux proposés : minéral pour les services et métallique pour les activités, s'allient parfaitement avec l'expression des façades qui soulignent, par la sobriété des ouvertures, le concept de base. Seules la marquise d'entrée et la halle véhicules viennent troubler cette harmonie.

Le coût du projet se situe dans la moyenne, malgré un dimensionnement trop important de nombreux locaux.

4. CONCLUSION DU GROUPE D'EXPERTS

Arrivé au terme de son travail, le groupe d'experts et les représentants du maître de l'ouvrage proposent, à l'unanimité, de mandater le bureau **Luc Delaloye à Martigny** pour la suite des études.

Le groupe d'experts tient à remercier les architectes pour l'excellent travail qu'ils ont présenté. Il est persuadé que le projet retenu est à même de répondre aux attentes des autorités et de la population de Collonges.

L'exposition des projets aura lieu à la salle sous l'administration communale, les jours ouvrables, du **mercredi 11 juillet au mercredi 18 juillet de 14h00 à 17h00**.

Le vernissage aura lieu le **mercredi 11 juillet à 17h00** à la salle sous l'administration communale de Collonges.

Pour le groupe d'experts

Hans IMHOF
Adjoint de l'Architecte cantonal

p.o. Laurent MAYORAZ

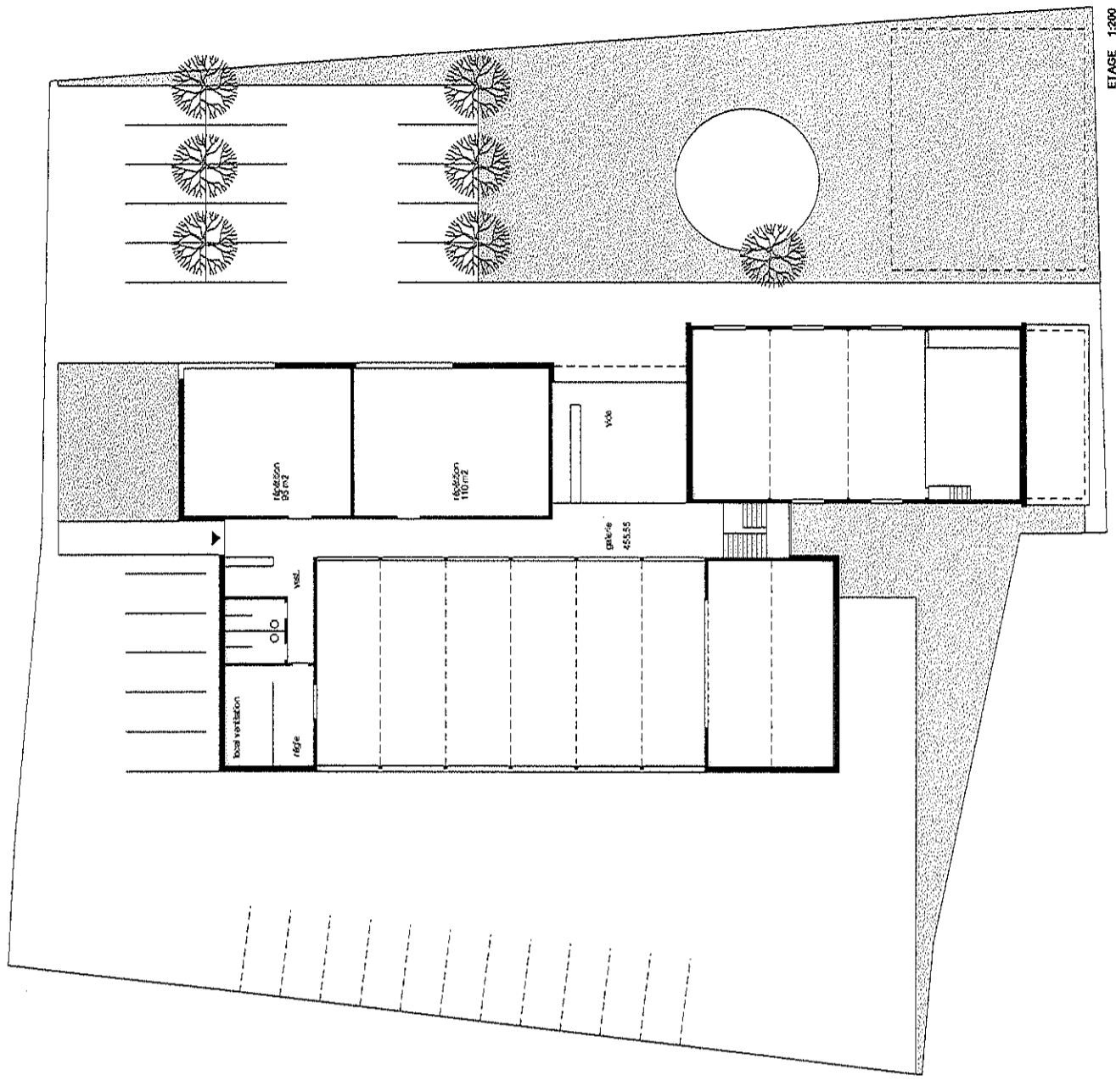


Pour les représentants du
maître de l'ouvrage

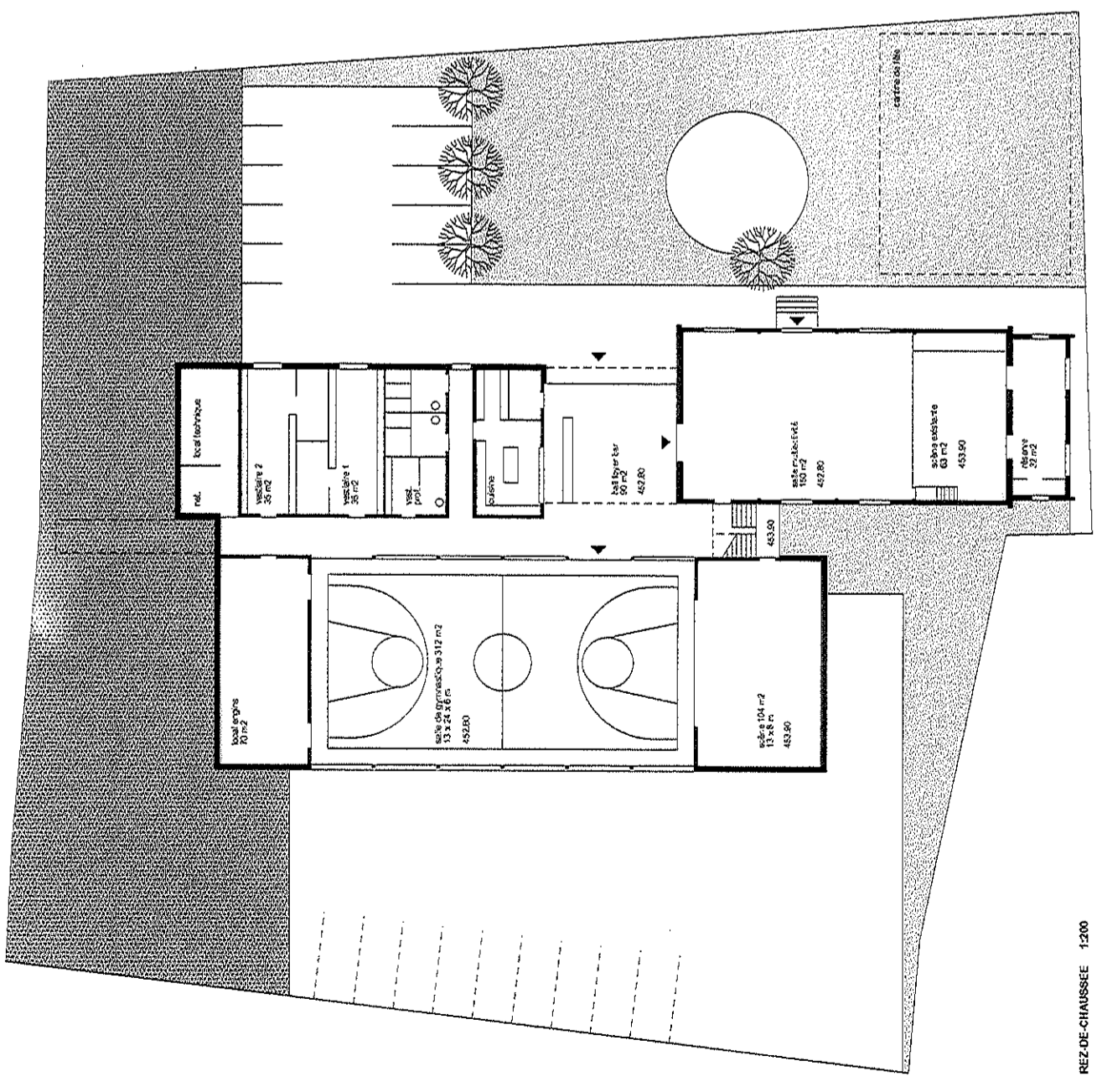
Florian DARBELLAY

Président de la Commune

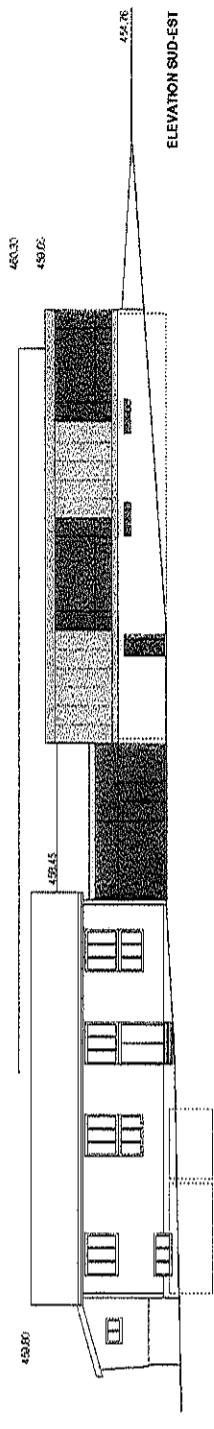
Sion, le 5 juillet 2001/LM/cdu



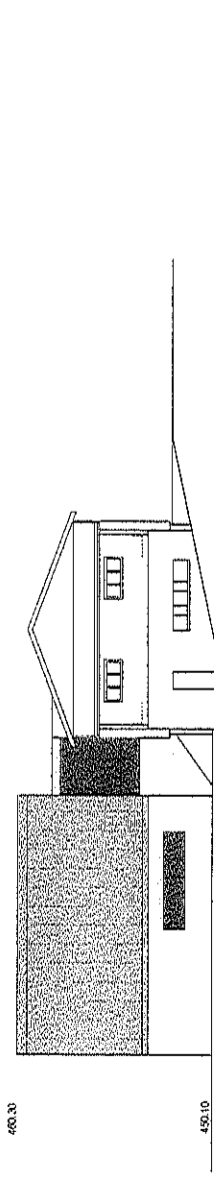
ETAGE 1:200



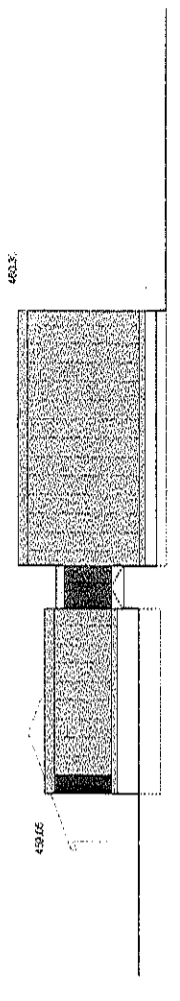
REZ-DE-CHAUSSEE 1:200



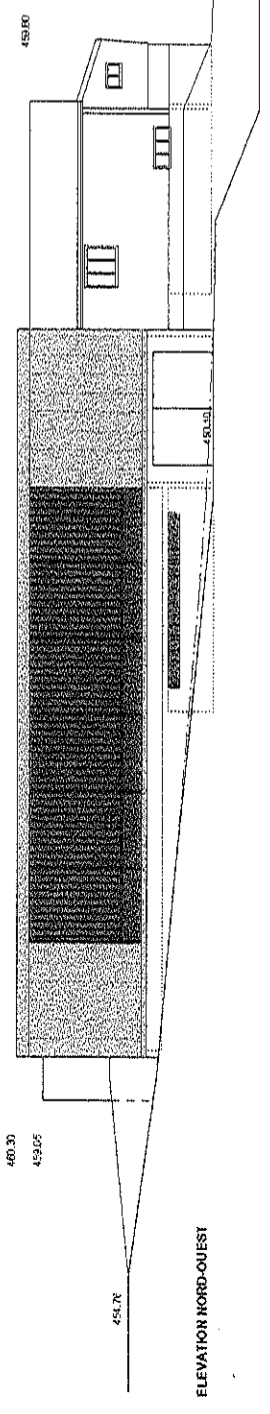
ELEVATION SUD-EST



ELEVATION SUD-OUEST



ELEVATION NORD-EST



ELEVATION NORD-OUEST

